

Séance du Conseil Municipal du 05/03/2009

N° 040

Direction : Enfance Jeunesse et Sports

Enfance, Jeunesse et Sports

REF : EJS2009005

Signataire : ZK/SL

OBJET :Signature de la convention entre la commune et le C.M.A. Natation

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi n° 321 du 12 avril 2000 et le décret du 6 juin 2001 nécessitant de passer convention avec les associations lorsque le montant de la subvention est supérieure à 23 000 €.

Considérant que la ville souhaite passer convention avec certaines associations sportives dont l'activité est reconnue et afin de formaliser les modalités de cette coopération,

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article unique : autorise le Maire à signer la convention entre la commune et le CMA Natation au titre de l'année 2009

Le Maire

Jacques SALVATOR